



CHIFFRES=CLÉS DE L'ARTISANAT

2022

M CHAMBRE
DES MÉTIERS
LUXEMBOURG

De Partner
vum Handwerk

L'ARTISANAT : UN SECTEUR DIVERSIFIÉ

L'Artisanat intervient dans tous les domaines de la vie économique et sociale :

- ACTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION
 - PRODUCTEUR DE BIENS DE CONSOMMATION
 - SOUS-TRAITANT DE L'INDUSTRIE
 - MONTAGE, MAINTENANCE ET RÉPARATION DE PRODUITS DE TOUTES SORTES
 - PROTAGONISTE IMPORTANT DANS LE DOMAINE CULTUREL
 - PRESTATAIRE DE SERVICES
-

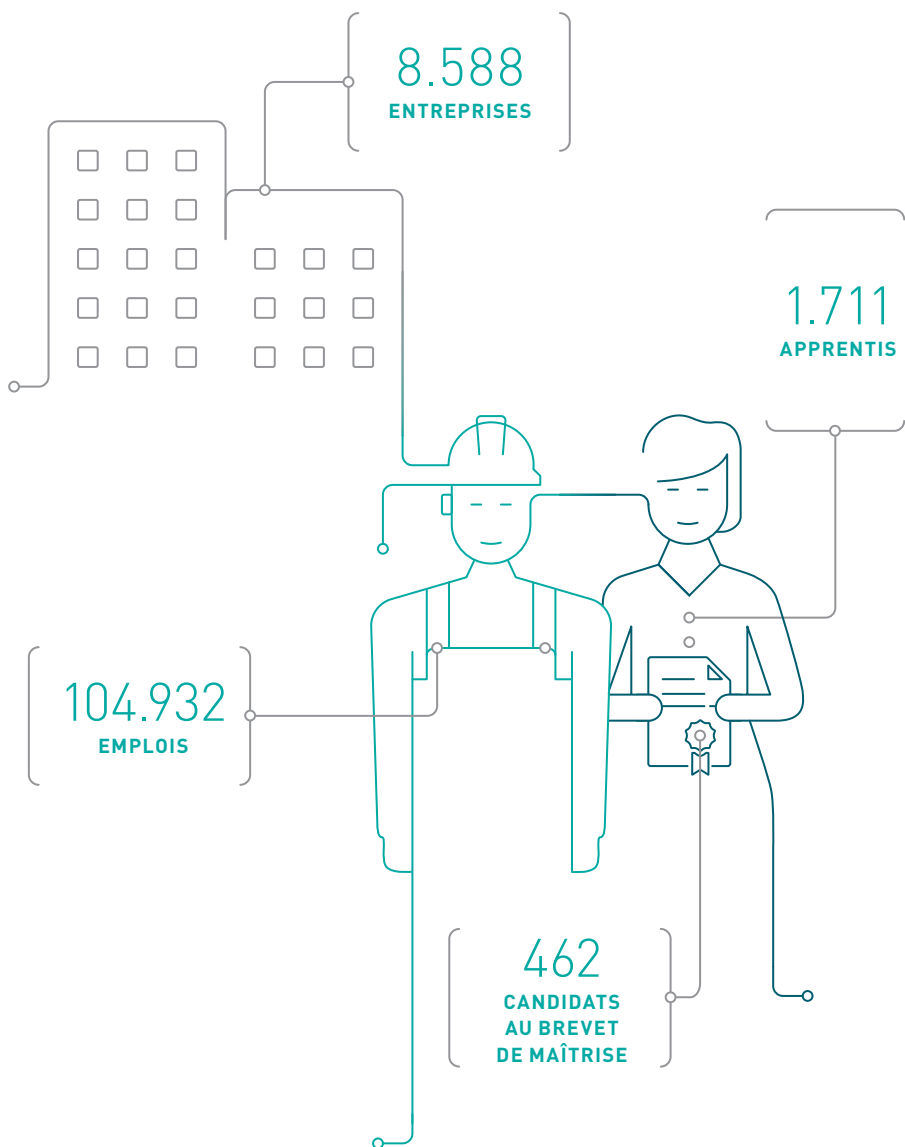
L'Artisanat est :

- LE PREMIER EMPLOYEUR DU LUXEMBOURG
- LA PREMIÈRE ENTREPRISE FORMATRICE

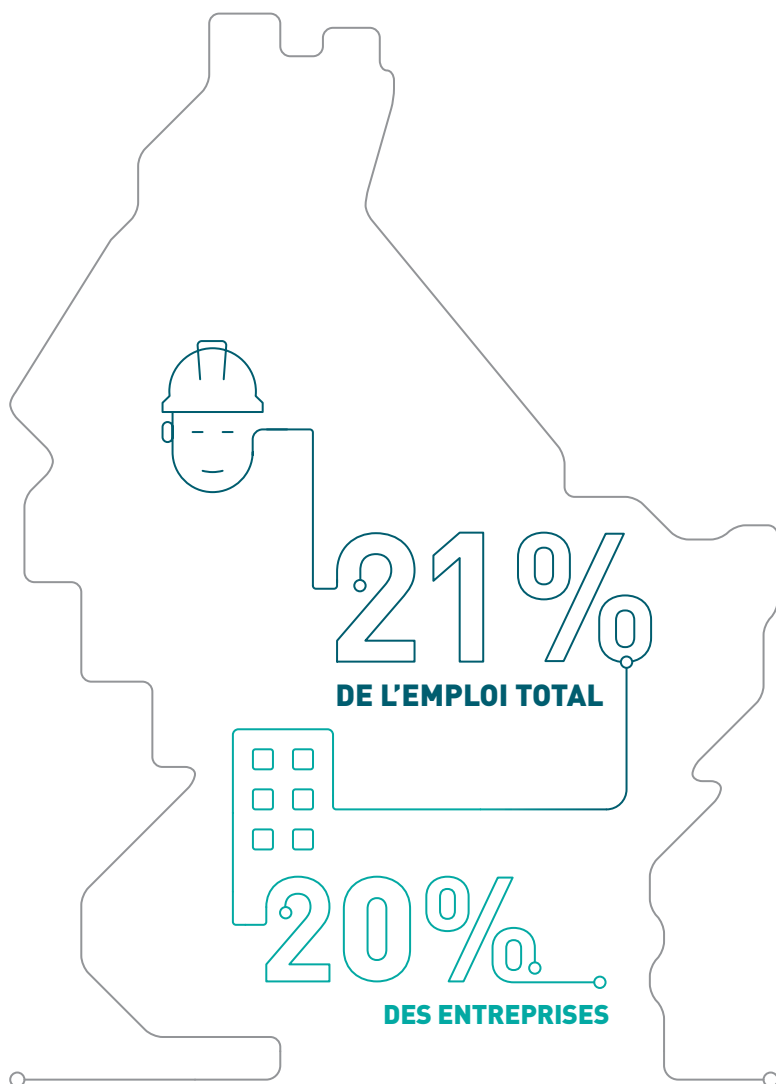
Remarque : le plus grand soin a été apporté à la rédaction de cette brochure.
Toutefois, la Chambre des Métiers décline toute responsabilité concernant les erreurs éventuelles.

© Chambre des Métiers, mars 2023
Il est interdit, sauf accord écrit préalable de la Chambre des Métiers, de reproduire ou de traduire partiellement ou totalement le présent ouvrage.

L'ARTISANAT COMPTE PLUS DE 100.000 EMPLOIS



PAR RAPPORT À L'ÉCONOMIE DANS SON ENSEMBLE L'ARTISANAT REPRÉSENTE



SOMMAIRE

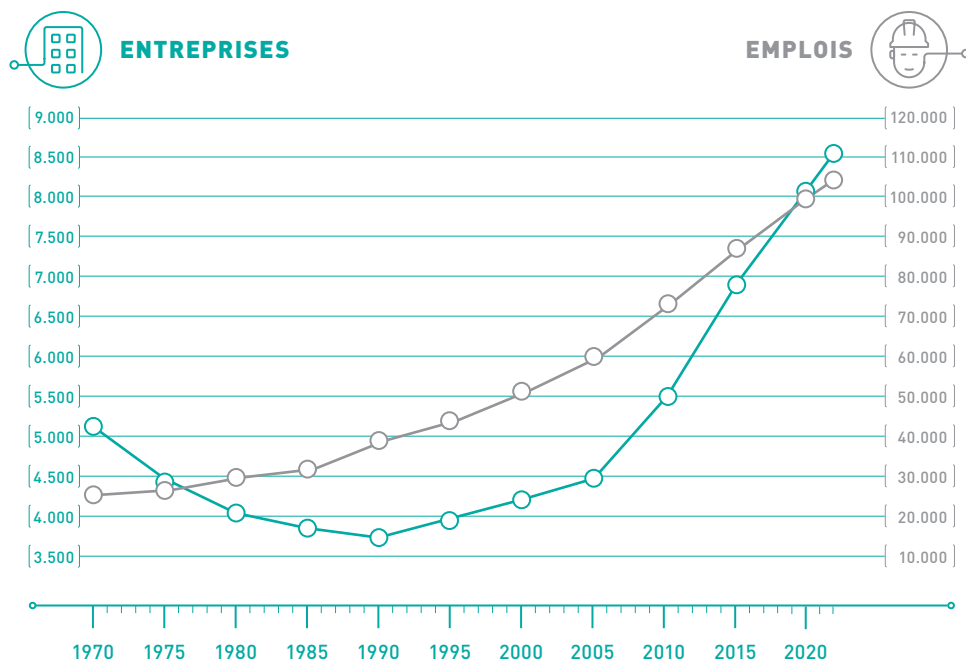
L'ARTISANAT : CRÉATEUR D'ENTREPRISES ET D'EMPLOIS	P.6
RENOUVELLEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE	P.8
FLUX DES SALARIÉS EN 2022 : « NORMALISATION » APRÈS LES ANNÉES COVID-19	P.9
ÉVOLUTION CONJONCTURELLE : UN CONTEXTE MARQUÉ PAR DE FORTES TURBULENCES ...	P.10
... RISQUE D'AGGRAVER LES TENSIONS SUR LE MARCHÉ DU LOGEMENT	P.11
L'ARTISANAT DÉPEND DE PLUS EN PLUS DE LA MAIN-D'ŒUVRE FRONTALIÈRE	P.12
L'ARTISANAT : VECTEUR D'INTÉGRATION	P.13
LA SÀRL : LE STATUT JURIDIQUE DE RÉFÉRENCE DANS L'ARTISANAT	P.14
L'ARTISANAT : TROIS QUARTS DES ENTREPRISES SONT DE TAILLE « MICRO »	P.16
L'ARTISANAT : 80 % DES SALARIÉS OCCUPÉS PAR DES PME	P.17
LA TRANSMISSION DU SAVOIR-FAIRE : UN DÉFI POUR L'ARTISANAT	P.18
L'ARTISANAT OFFRE DES OPPORTUNITÉS DE CARRIÈRE	P.19
LES PERSPECTIVES POUR LES JEUNES	P.20
TRANSMISSION D'ENTREPRISES : UN VECTEUR ASSURANT LA PÉRENNITÉ DE L'ARTISANAT	P.23
LES ENTREPRISES TRIPLANT DE TAILLE APRÈS 5 ANS	P.24
RÉORGANISATION DES ACTIVITÉS ARTISANALES EN CLUSTERS	P.25
LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT	P.26
ANNEXE : LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT	P.34

L'ARTISANAT : CRÉATEUR D'ENTREPRISES ET D'EMPLOIS

	1990	2000	2010	2020	2022	2021-22
Nombre d'entreprises	3.724	4.153	5.499	8.031	8.588	+ 125
Salariés	34.146	46.756	68.261	92.724	97.415	+ 2.022
+ Non-salariés¹	4.705	4.409	4.727	7.083	7.517	+ 55
= Emploi total²	38.851	51.165	72.988	99.807	104.932	+ 2.077
Taille moyenne	10	12	13	12	12	-

¹ Non-salariés = Indépendants + Aidants Familiaux

² Emploi total = Salariés + Non-salariés



L'ARTISANAT : CRÉATEUR D'ENTREPRISES ET D'EMPLOIS

Depuis les années 90, le **nombre d'entreprises artisanales augmente constamment**. En 2022, l'Artisanat compte plus de 8.550 entreprises, soit une progression de 125 unités ou de 1,5%. Face aux incertitudes engendrées par la situation de poly-crise, la création d'entreprises est divisée par deux par rapport à 2021, année lors de laquelle le nombre d'entreprises augmentait de 432 unités.

Cette création nette d'entreprises cache toutefois une réalité plus complexe comme elle est le résultat de 670 créations et de 545 radiations d'entreprises au cours de l'année 2022. Une explication plus détaillée concernant cette évolution se trouve à la page 8.

Si l'Artisanat occupait en 1970 quelque 25.000 personnes, il en emploie près de 105.000 en 2022, soit une hausse annuelle moyenne de 2,8%. Il en résulte une augmentation de la taille moyenne des entreprises de 5 personnes en 1970 à 12 en 2022.

Or, **malgré les crises qui s'enchaînent depuis 2020, frappant de plein fouet la majorité des entreprises artisanales, l'Artisanat a réussi à augmenter son emploi**, même si le rythme se ralentit. En effet, si l'emploi total a progressé de près de 3.000 personnes en 2021, la hausse ne s'établit qu'à 2.077 emplois en 2022.

Or, l'évolution de l'emploi et du nombre d'entreprises n'est pas homogène au sein des différents clusters artisanaux.

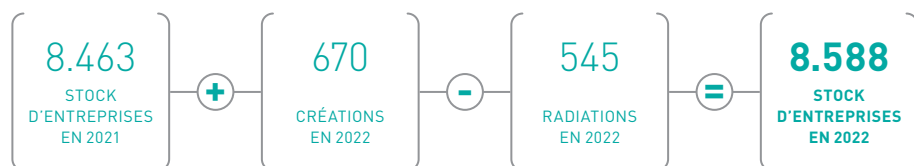
Ainsi, celui des installations techniques du bâtiment notamment a pu augmenter son emploi en 2022. En revanche, la main-d'œuvre des clusters de la mécanique générale et des prestations de services liés à l'automobile diminue respectivement de 9% et de 1% sur cette période (cf. pp. 25-33).

Malgré le contexte de polycrise, l'Artisanat devrait faire preuve de résilience à moyen terme et ce en raison de plusieurs facteurs favorisant une relance rapide : l'augmentation progressive de la population, et donc du nombre de clients potentiels, une demande continue émanant d'autres secteurs, comme le secteur financier et l'industrie et enfin, la hausse ou du moins le maintien à un niveau élevé des investissements publics.

Néanmoins, de plus en plus d'entreprises ont des difficultés à trouver les candidats recherchés. La pénurie de main-d'œuvre (qualifiée) reste un défi majeur pour les entreprises artisanales qui risque de fragiliser le secteur à moyen terme (cf. p. 18)

A la page 9, le flux de salariés entrant et quittant le secteur artisanal est analysé plus en détail.

RENOUVELLEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE



La **régénération du tissu économique constitue un sujet essentiel pour l'Artisanat**. En effet, c'est à travers la création d'entreprises nouvelles et la transmission/reprise d'entreprises existantes qu'il pourra à terme assurer sa pérennité. Dans ce contexte, il faut honorer l'esprit entrepreneurial des créateurs, en particulier pendant ces années difficiles. En effet, **l'augmentation nette de seulement 125 entreprises entre 2021 et 2022 résulte du différentiel entre 670 créations d'entreprises et 545 radiations au cours de l'année 2022**.

Ainsi, notons qu'en 2022, la création d'entreprises a été moins dynamique que l'année précédente, lorsque 708 entreprises avaient été créées. Ceci s'explique notamment à travers l'émergence de la crise énergétique lors de laquelle bon nombre de créateurs potentiels ont sans doute préféré de reporter leurs projets de création d'entreprise.

On s'aperçoit que les créateurs d'entreprises optent le plus souvent pour le statut juridique de l'entreprise individuelle (38%) ou de la société à responsabilité limitée (SàRL) (38%). Cependant, la société à responsabilité limitée simplifiée (SàRL-S) devient une forme juridique de plus en plus attrayante pour les nouveaux artisans.

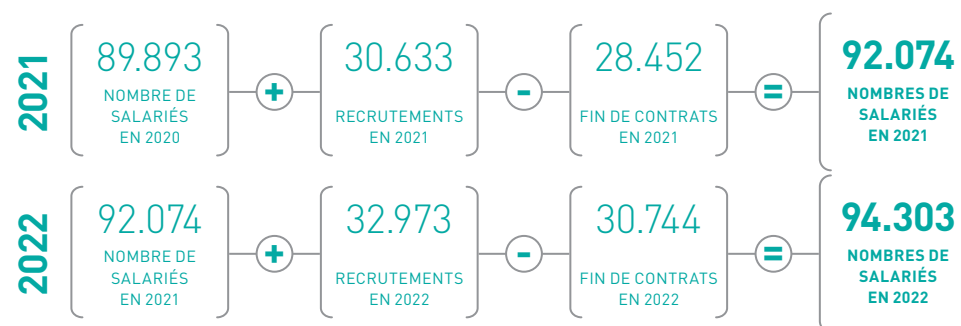
Une entreprise créée sur 4 revêt actuellement ce statut juridique. Le sujet est plus amplement développé à la page 14.

Au niveau des radiations, les statuts juridiques se présentent de façon assez similaire. **Les entreprises les plus robustes sont les SàRL** : même si 57% des entreprises artisanales revêtent ce statut juridique, elles représentent seulement 39% des radiations. Les SàRL-S comptent pour 11% des radiations en 2021. Il faut noter que cette dernière forme juridique n'existe que depuis 2017 mais qu'elle représente déjà 9% des entreprises artisanales. Les entreprises individuelles semblent être plus fragiles. Quatre entreprises radiées sur 10 revêtent actuellement ce statut juridique.

Par ailleurs, les statistiques montrent que l'âge moyen de l'entreprise au moment de la radiation est de 9 ans. Or, environ un tiers des entreprises radiées en 2021 n'ont pas atteint l'âge de 3 ans. À l'opposé, une entreprise sur 3 a existé plus de 10 ans au moment de la radiation.

Sur les 545 entreprises radiées en 2022, 85 entreprises ont fait faillite. D'autres raisons comprennent l'arrêt volontaire des activités ou encore le décès du gérant.

FLUX DES SALARIÉS EN 2022 : « NORMALISATION » APRÈS LES ANNÉES COVID-19



Source : IGSS. La divergence entre ces données et celles des autres pages est due au fait que l'échantillon des entreprises considérées est différent ; calculs : Chambre des Métiers

A l'aide de données reçues de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), la Chambre des Métiers peut présenter une vision plus dynamique de l'emploi dans l'Artisanat.

Le premier constat qu'on peut tirer de cette statistique sont les mouvements importants dans les deux sens : **l'augmentation nette de 2.022 salariés en 2022 résulte en effet de 32.973 recrutements et de 30.744 fins de contrats**. Ainsi, plus d'un tiers (36%) des contrats est renouvelé au cours d'une année. Ce taux s'élève à 31% pour l'économie en général.

Si la crise sanitaire a eu un effet modérateur sur le flux de salariés, tant au niveau des recrutements que des fins de contrats, la crise énergétique ne semble pas avoir eu le même effet. En réalité, les recrutements ont désormais dépassé le niveau de 2019, année lors de laquelle 31.503 recrutements ont eu lieu dans le secteur artisanal.

Par rapport à l'année 2021, les fins de contrats augmentent de 8% en 2022 et sont donc en ligne avec les recrutements, qui progressent également de 8%.

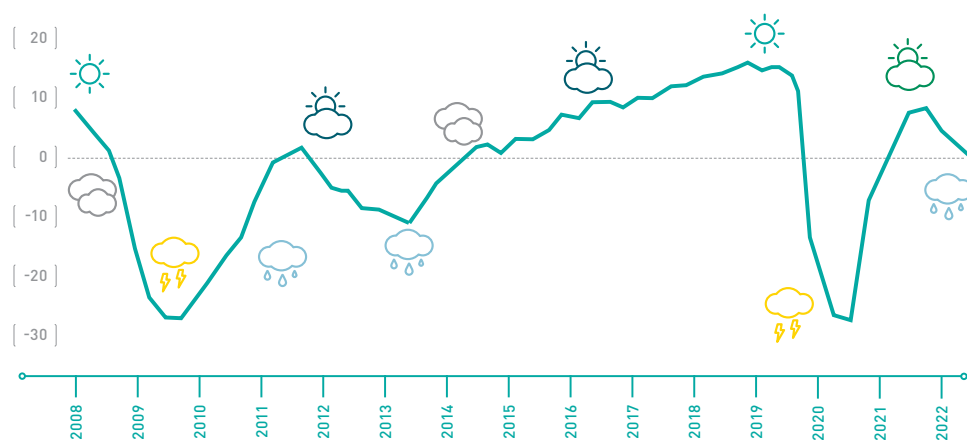
Les données montrent qu'en 2022, **1.734 salariés sont partis à la retraite. Un nombre qui augmente de 22% par rapport à l'année 2020 et de 6% par rapport à 2021**. La pyramide des âges des salariés montre le défi structurel de la régénération de la main-d'œuvre (cf. p. 18).

Un autre constat intéressant concerne la proportion de contrats à durée déterminée (CDD) et de contrats à durée indéterminée (CDI) dans les recrutements. Si en 2019, 29% des embauches ont été à durée déterminée, ce pourcentage a légèrement diminué pour s'établir à 27% en 2022.

Les données de l'IGSS montrent également que les entreprises artisanales sont responsables pour 22% des recrutements effectués en 2022 dans l'ensemble de l'économie.

ÉVOLUTION CONJONCTURELLE : UN CONTEXTE MARQUÉ PAR DE FORTES TURBULENCES ...

INDICATEUR DE L'ACTIVITÉ DE L'ARTISANAT



L'axe des ordonnées représente le solde entre les réponses positives et négatives à la question de l'enquête de conjoncture concernant l'activité des entreprises (donc la différence entre le pourcentage de chefs d'entreprises déclarant une hausse de l'activité et ceux constatant une baisse).

La Chambre des Métiers réalise tous les trois mois une enquête conjoncturelle auprès de ses ressortissants. L'un des principaux indicateurs est le niveau d'activité qui permet d'évaluer la situation conjoncturelle.

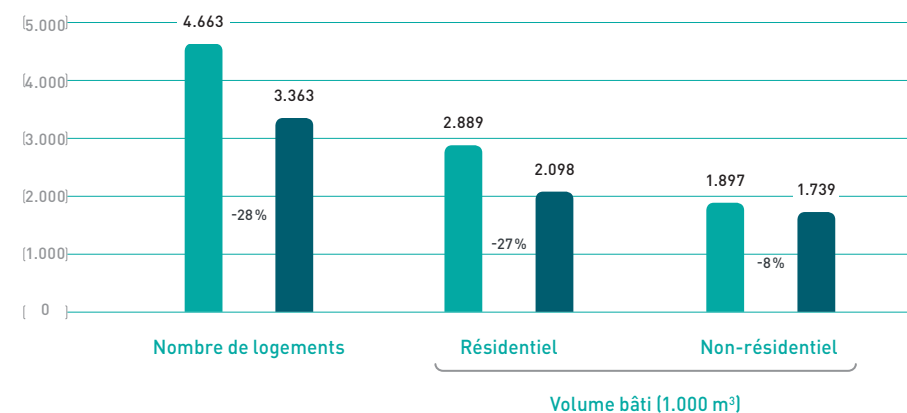
Le graphique ci-dessus montre l'envergure historique que la crise sanitaire a eu sur l'activité de l'Artisanat à partir du 1^{er} trimestre 2020. Après le creux de la vague, qui a été atteint au 1^{er} trimestre 2021, l'Artisanat a pu relever la tête. Or, cette relance a été perturbée par les effets secondaires de la pandémie comme les interruptions des chaînes d'approvisionnement. La crise énergétique déclenchée par la guerre en Ukraine au 1^{er} trimestre 2022 a été un second facteur déterminant du mouvement à la baisse de l'indicateur d'activité.

Les incertitudes quant à l'évolution des coûts, notamment des prix de l'énergie et des frais de personnel, ne cessent d'inquiéter les entreprises.

L'évolution des taux d'intérêt et du taux d'inflation n'est pas sans effet sur le pouvoir d'achat des ménages et par ricochet sur la demande des entreprises artisanales. Cependant les mesures tripartites de l'année 2022 ont atténué la perte de pouvoir d'achat et ont freiné l'inflation. L'indexation automatique des salaires, avec un scénario réaliste de l'échéance de trois tranches au cours de la seule année 2023, risque toutefois de contribuer à une spirale salaire-prix qui ne serait guère de nature à améliorer l'environnement économique.

... RISQUE D'AGGRAVER LES TENSIONS SUR LE MARCHÉ DU LOGEMENT

ÉVOLUTION DES AUTORISATIONS DE BÂTIR



- 3 premiers trimestres 2021
- 3 premiers trimestres 2022

La hausse des taux d'intérêts et un climat d'incertitude généralisé impactent négativement l'activité du secteur de la construction. Les autorisations de bâtir constituent un indice fiable montrant que le marché du logement est sur la voie du repli. En effet, le volume bâti autorisé dans le domaine résidentiel a diminué de 27% lors des 3 premiers trimestres 2022 par rapport à la même période en 2021.

Par ailleurs, **certaines décisions et annonces politiques** (diminution du taux d'amortissement accéléré et baisse du taux de rendement maximal) ne sont pas de nature à donner confiance aux investisseurs, tant privés qu'institutionnels dans le logement locatif.

Dans la situation actuelle qui se démarque par de grandes incertitudes quant à l'évolution économique, les clients risquent de reporter, d'annuler ou de réduire le volume des projets immobiliers.

Il faut noter que cette baisse de la demande, couplée à une hausse des coûts, risque de mettre en péril un certain nombre d'acteurs de la construction.

Peu de progrès ayant été réalisés, comme en témoigne plus particulièrement l'évolution des prix immobiliers résidentiels, le dossier du logement occupera très certainement l'actualité du Luxembourg au cours des années à venir. **Il faut dès lors impérativement prendre des décisions politiques courageuses pour ne pas accentuer davantage les tensions sur ce marché et pour veiller à garantir l'attractivité de notre pays.**

L'ARTISANAT DÉPEND DE PLUS EN PLUS DE LA MAIN-D'ŒUVRE FRONTALIÈRE

	1990	2000	2010	2020	2022
Nombre de salariés⁽¹⁾	34.146	46.756	68.261	92.724	97.415
Résidents luxembourgeois	26 %	21 %	14 %	13 %	12 %
Résidents étrangers	47 %	43 %	40 %	34 %	32 %
Frontaliers luxembourgeois	-	-	1 %	2 %	2 %
Frontaliers étrangers	27 %	36 %	45 %	51 %	54 %
Salariés féminins	22 %	23 %	24 %	26 %	27 %
Salariés masculins	78 %	77 %	76 %	74 %	73 %

⁽¹⁾ Le nombre de frontaliers relatif à l'année 1990 a été estimé.

Les statistiques relatives à l'origine des salariés occupés dans l'Artisanat révèlent que la part des frontaliers passe de 27% en 1990 à 56% en 2022. Parmi ceux-ci, 52% habitent la France, 27% l'Allemagne et 21% des frontaliers résident en Belgique.

En outre, la part des résidents étrangers diminue de 47% à 32% sur la période 1990-2022 face à l'explosion du nombre de travailleurs frontaliers.

Si la part des Luxembourgeois dans l'ensemble des salariés diminue de 26% à 14% au fil du temps, leur nombre augmente cependant en chiffres absolus.

Le fait que désormais, **plus d'un salarié sur deux ne réside pas au Luxembourg** montre que le marché du travail luxembourgeois dépend de plus en plus de la main-d'œuvre étrangère. Ainsi, sur la toile de fond de la très importante hausse de l'emploi de la dernière décennie, l'écart entre la demande de salariés et l'offre de main-d'œuvre résidente s'est accru.

Si le nombre de salariés résidents augmente en moyenne de 2% par an sur la période 2008-2022, celui des frontaliers croît de 4%.

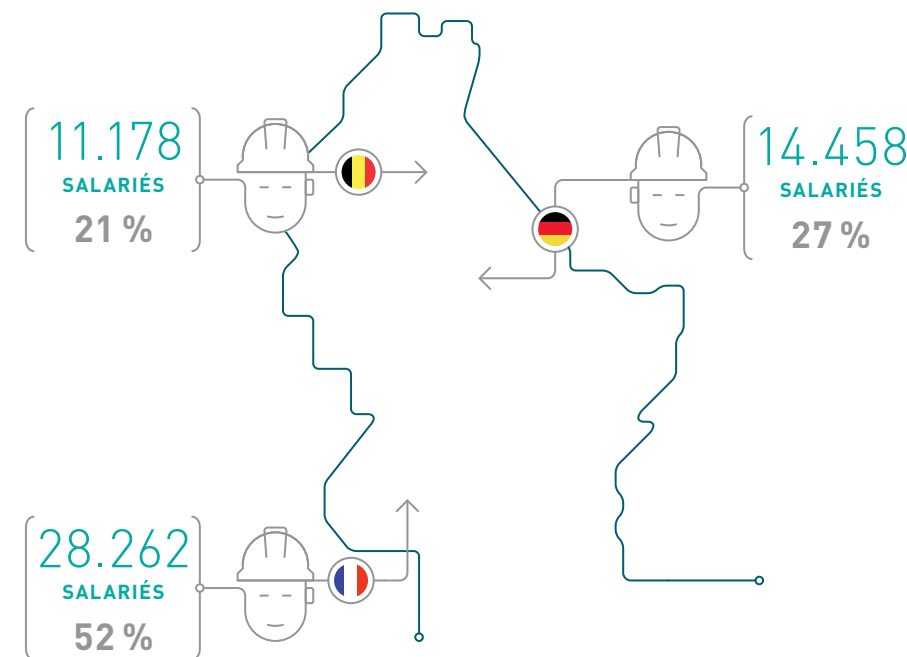
Face au **besoin de main-d'œuvre qualifiée**, il semble que ce réservoir de candidats potentiels touche à ses limites. Pour cette raison, il faudrait **faciliter les conditions d'accueil (p.ex. logement) de travailleurs issus d'autres pays de l'UE ou au-delà**.

Une autre piste à suivre face à ce besoin est l'augmentation du taux d'emploi féminin dans le secteur artisanal. La Chambre des Métiers plaide résolument en vue d'une orientation professionnelle basée sur les talents et capacités individuelles des jeunes femmes et hommes. Ainsi, **il est important de briser les clichés et de lutter contre certains «stéréotypes de genres», afin de promouvoir la diversité dans le monde du travail**.

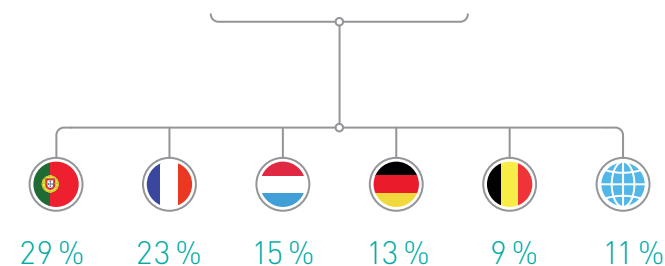
La part des femmes dans l'Artisanat augmente constamment, de 22% en 1990 à 27% en 2021. Cependant, de grands écarts entre les sexes persistent au niveau de certains clusters de l'Artisanat (cf. pp. 26-33). Le cluster «gros-œuvre & génie civil» compte 93% d'hommes et les «soins à la personne» 85% de femmes. Néanmoins, tous les clusters artisanaux sont devenus plus équilibrés. En 2008, les deux clusters précités ont été constitués de 95% d'hommes et de 88% de femmes respectivement.

L'ARTISANAT : VECTEUR D'INTÉGRATION

NOMBRE DE TRAVAILLEURS FRONTALIERS ET SALARIÉS SELON LA NATIONALITÉ



L'ARTISANAT AU LUXEMBOURG 97.415 SALARIÉS

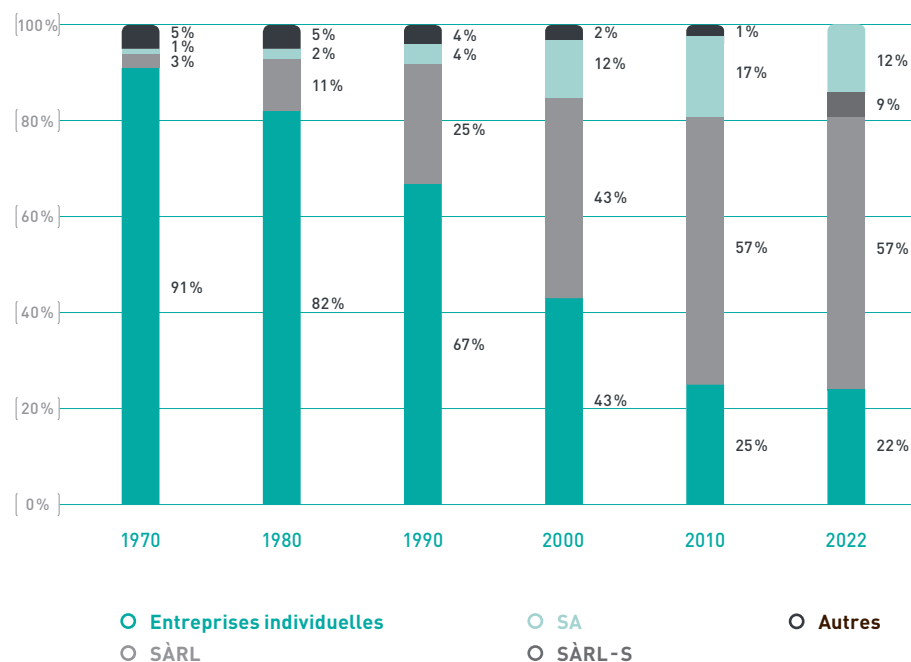


LA SÀRL : LE STATUT JURIDIQUE DE RÉFÉRENCE DANS L'ARTISANAT

TYPE D'ENTREPRISE

NOMBRE D'ENTREPRISES

	1990	2000	2010	2020	2022
TOTAL	3.724	4.153	5.499	8.031	8.588
ENTREPRISES INDIVIDUELLES	2.479	1.803	1.388	1.899	1.892
SOCIÉTÉS	1.245	2.350	4.111	6.132	6.686
DONT : SÀRL	943	1.765	3.159	4.614	4.908
SÀRL - SIMPLIFIÉES				455	722
SA	145	505	911	1.033	1.030
AUTRES	157	80	41	30	26



LA SÀRL : LE STATUT JURIDIQUE DE RÉFÉRENCE DANS L'ARTISANAT

Entre 1970 et 2022, le statut juridique prédominant dans l'Artisanat subit de profondes mutations. Si par le passé, 9 entités sur 10 étaient des entreprises individuelles, actuellement uniquement 2 entreprises sur 10 revêtent ce statut.

Parallèlement, on assiste à l'essor des sociétés de capitaux, surtout au cours des années 90 et 2000. C'est la forme juridique de la société à responsabilité limitée, «SÀRL», qui est la plus prisée, alors qu'elle est **particulièrement bien adaptée à des entreprises de taille plutôt réduite**.

Cependant, la société anonyme, «SA» connaît également un certain succès, bien qu'il soit beaucoup moins prononcé. Ceci tient au fait que la SA requiert une gestion administrative plus poussée, notamment en termes de contrôle financier, ce qui rend cette forme juridique plus onéreuse, particulièrement pour les PME.

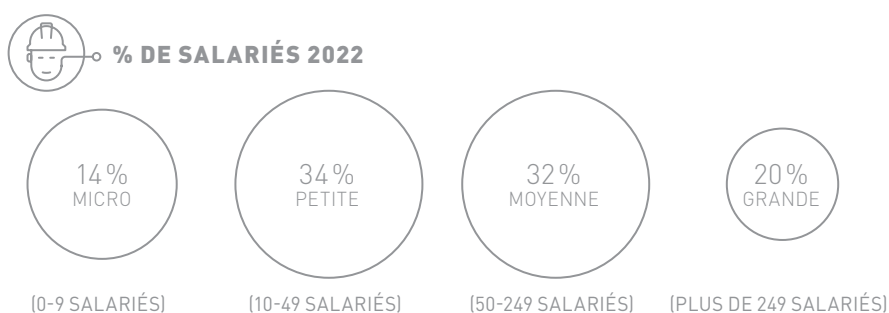
Afin de stimuler l'esprit d'entreprise, une nouvelle forme de société a été créée en 2017, la SÀRL-S, qui se caractérise par un apport en capital minimum de 1 euro. En 2022, 9% de l'ensemble des entreprises artisanales revêtent ce statut juridique.

Pour certains types d'activités, cette simplification de l'accès à la création d'entreprise peut être bénéfique. Pourtant, avec un capital social quasiment inexistant, **la forme sociétaire de la SÀRL-S n'est pas adaptée aux modèles d'affaires de la plupart des activités artisanales**. Or, de plus en plus de créateurs d'entreprises optent pour cette forme de société, même si beaucoup d'entre eux envisagent le passage à une SÀRL «ordinaire» dès qu'ils auront accumulé le capital social nécessaire.

Dans les années à venir, il convient d'analyser la viabilité de ces sociétés (cf. taux d'entreprises actives à la page 24). Il faut noter dans ce contexte que beaucoup d'entreprises artisanales ont un besoin accru en capital pour opérer les investissements nécessaires, obligeant souvent plusieurs associés à joindre leurs ressources financières pour créer ou reprendre une entreprise.

L'ARTISANAT : TROIS QUARTS DES ENTREPRISES SONT DE TAILLE « MICRO »

PART DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES



TYPE D'ENTREPRISE

NOMBRE D'ENTREPRISES

	1990	2000	2010	2020	2022
TOTAL	3.724	4.153	5.499	8.031	8.588
MICRO (0-9 SALARIÉS)	2.946	3.116	4.052	6.179	6.629
SANS SALARIÉS	1.132	1.195	1.664	2.851	3.077
1-9 SALARIÉS	1.814	1.921	2.388	3.328	3.552
PETITE (10-49 SALARIÉS)	644	860	1.188	1.499	1.592
MOYENNE (50-249 SALARIÉS)⁽¹⁾	134	164	231	313	327
GRANDE (PLUS DE 249 SALARIÉS)	-	13	28	40	40
TAILLE MÉDIANE	3	3	3	2	2

⁽¹⁾ Pour les années 1990, il s'agit de la classe de « plus de 49 salariés »

L'ARTISANAT : 80 % DES SALARIÉS OCCUPÉS PAR DES PME

La catégorie des «micro»-entreprises, employant entre 0 et 9 salariés représente avec 77% la grande majorité des entreprises artisanales, mais en revanche seulement 14% des salariés. Or, on constate un changement au sein de cette catégorie, avec une progression de la part des entités n'employant pas de salariés, au détriment des entreprises employant de 1 à 9 collaborateurs. Ainsi, sur les dernières années, les entités sans salariés voient leur part monter de 29% en 2000 à 36% en 2022. Une explication de ce phénomène se trouve notamment dans la dernière réforme du droit d'établissement, qui permet de combiner une occupation salariale avec une activité en tant qu'indépendant dans l'Artisanat, constellation impossible avant 2011. Parallèlement, la part des entreprises employant entre 1 et 9 collaborateurs se rétrécit de 46% à 41% entre 2000 et 2022.

La catégorie des «petites» entités occupant 10 à 49 salariés représente 19% des entreprises et 34% de l'emploi.

Même si les 327 structures employant entre 50 et 249 collaborateurs représentent seulement 4% de l'ensemble des entreprises artisanales, elles emploient avec 32% des salariés, presque autant de salariés que les 1.592 petites entreprises.

Les PME⁽²⁾ représentent 99,5% des entreprises et 8 salariés sur 10 dans l'Artisanat.

S'il existe seulement 40 entreprises artisanales occupant plus de 249 salariés (0,5%), elles occupent toutefois 20% des salariés.

Il en résulte qu'en 2022, **l'entreprise médiane compte 2 salariés**. Ainsi, en termes d'effectifs, **la moitié des entreprises se situe en-dessous de la médiane et l'autre moitié au-dessus**.

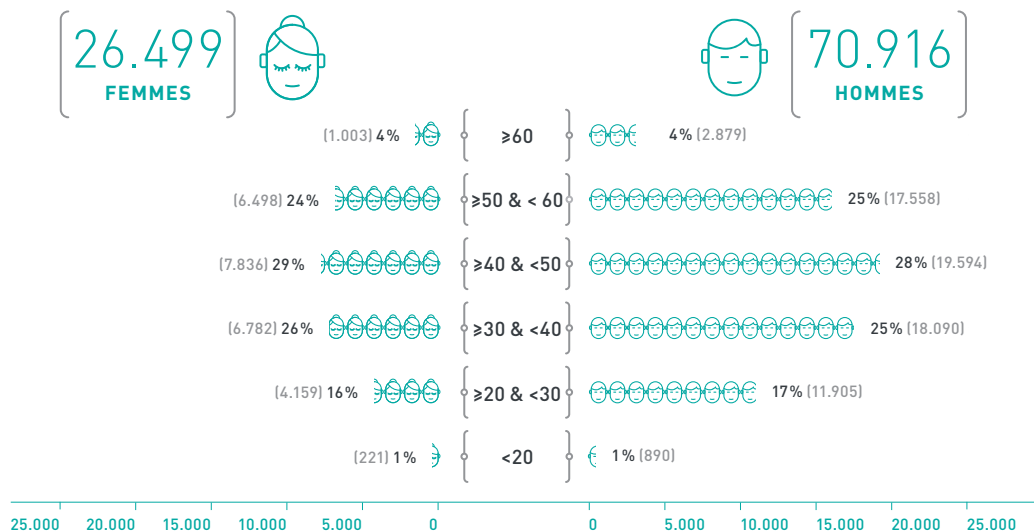
Ce sont surtout les grandes entreprises qui tirent la taille moyenne des entreprises artisanales vers le haut. Elle s'élève à 12 salariés. Une comparaison au niveau de la Grande Région montre qu'en moyenne, les entreprises luxembourgeoises sont plus grandes que celles de la Sarre (6 pers.), de la Rhénanie-Palatinat (5 pers.) de la Lorraine (3 pers.) et de la Wallonie (3 pers.)⁽³⁾.

⁽²⁾ Les PME se composent des «micro», petites et moyennes entreprises

⁽³⁾ Source : Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région, 2020

LA TRANSMISSION DU SAVOIR-FAIRE : UN DÉFI POUR L'ARTISANAT

PYRAMIDE DES ÂGES DES SALARIÉS



Selon une enquête de la Chambre des Métiers menée en 2022, 9 sur 10 entreprises artisanales ont des difficultés à trouver les profils qualifiés adéquats. Ce besoin en main-d'œuvre est, d'un côté, la résultante de la création de nouveaux postes, vu l'apparition de nouveaux modèles d'affaires. La situation de poly-crise n'a guère changé la donne pour l'Artisanat même si la situation diffère d'un corps de métiers à l'autre.

D'un autre côté, les entreprises ont dû prévoir le remplacement des 1.718 salariés partant en retraite en 2022 ou de ceux qui ont été débauchés par d'autres secteurs économiques (industrie, secteur public, ...).

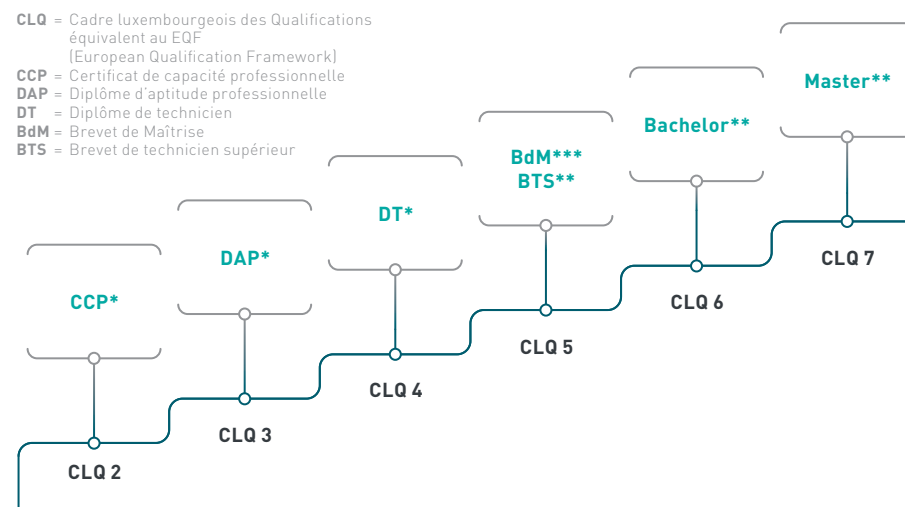
En outre, **la pyramide des âges des salariés montre que sur les dix prochaines années, entre 22.000 et 25.000 personnes partant en retraite devront être remplacées dans le secteur de l'Artisanat** ; soit un quart des salariés actuels.

Il en résulte un défi non-négligeable de transmission du savoir-faire à la nouvelle génération.

La catégorie de salariés dépassant les 50 ans est d'une grande utilité pour l'entreprise. Ayant accumulé une expérience professionnelle considérable tout au long de leur carrière, les salariés âgés peuvent remplir des fonctions de «tutorat» ou de «mentoring» en vue d'orienter les autres salariés présentant une ancienneté moindre. **L'aspect de «transmission de savoir-faire» joue par ailleurs un rôle important surtout dans le contexte de l'apprentissage artisanal où le «tutorat» constitue un élément-clé.**

L'ARTISANAT OFFRE DES OPPORTUNITÉS DE CARRIÈRE

L'ARTISANAT : UNE MULTITUDE DE CARRIÈRES



L'Artisanat a besoin de créateurs et de repreneurs d'entreprises dynamiques, de profils forts et surtout de jeunes talents motivés.

L'Artisanat peut offrir de réelles perspectives de carrière.

Le CCP - Certificat de Capacité Professionnelle, le DAP - Diplôme d'Aptitude Professionnelle ou encore le DT - Diplôme de Technicien sont les tremplins permettant d'acquérir une première qualification dans l'Artisanat.

La formation menant au Brevet de Maîtrise (BdM) est la formation par excellence pour les futurs entrepreneurs et responsables au sein d'une entreprise artisanale.

* Formation organisée en partenariat avec la Chambre des Métiers
 ** Formation organisée par un établissement d'enseignement (secondaire ou supérieur public ou privé, national ou étranger)
 *** Formation organisée par la Chambre des Métiers

Les entreprises artisanales occupent par ailleurs des comptables, juristes, ingénieurs, dessinateurs ou encore des graphistes et offrent ainsi d'innombrables possibilités de développement professionnel.

De plus, tous les diplômes permettent d'acquérir les compétences spécifiques requises pour pouvoir progresser dans une entreprise artisanale, occuper un poste à responsabilité, voire créer ou reprendre une entreprise artisanale.

L'Artisanat est aussi ouvert aux personnes qui n'ont pas suivi un parcours classique via un apprentissage, mais qui souhaitent réorienter leur carrière professionnelle et trouver satisfaction dans un métier leur permettant de réaliser des projets concrets.

LES PERSPECTIVES POUR LES JEUNES

L'APPRENTISSAGE : LA VOIE DE PRÉDILECTION POUR ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES TECHNIQUES ET MANUELLES

Le DAP constitue la formation de référence en matière de qualification des collaborateurs. C'est LA formation dont les entreprises ont besoin pour être à même de fournir au client un travail artisanal de qualité, réalisé dans les règles de l'art.

Par la réforme de la législation sur la formation professionnelle en 2008, le certificat de capacité professionnelle (CCP) et le diplôme de technicien (DT) sont venus s'ajouter au DAP.

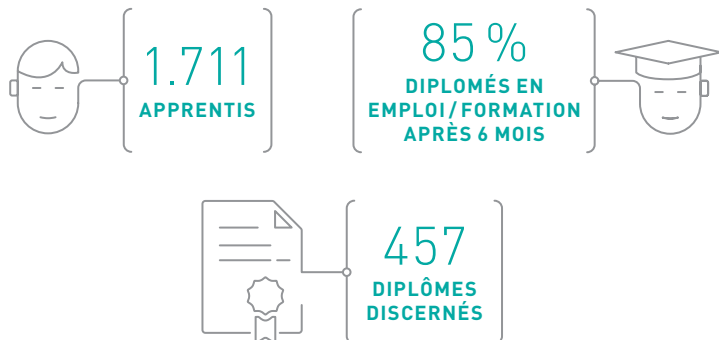
Le CCP constitue une ouverture «vers le bas» de la carrière dans l'Artisanat dans le sens qu'il permet aux moins qualifiés qui ne remplissent pas les conditions d'accès au DAP d'entamer une formation professionnelle, d'acquérir une qualification de base et de décrocher un ticket d'entrée dans la vie professionnelle.

Le DT constitue une offre soit alternative, soit supplémentaire au DAP qui se limite à un nombre restreint de métiers artisanaux.

1.711 apprentis (sans candidats DT qui évoluent en milieu scolaire avec périodes de stage sous le statut d'élève) étaient inscrits en 2022 au rôle de l'apprentissage artisanal de la Chambre des Métiers. L'Artisanat est ainsi la «1^{ère} Entreprise formatrice» du pays.

85% des diplômés de l'apprentissage artisanal trouvent un emploi endéans 6 mois ou continuent leur formation. 66% des diplômés de l'apprentissage artisanal trouvent leur premier emploi auprès de leur entreprise formatrice.

CHIFFRES-CLÉS DE L'APPRENTISSAGE



LES PERSPECTIVES POUR LES JEUNES

LE BREVET DE MAÎTRISE : LA FORMATION ULTIME ET D'EXCELLENCE DANS L'ARTISANAT

Le Brevet de Maîtrise est la formation de référence en matière de création d'entreprise et de formation d'apprentis. C'est LA formation qui fournit les compétences théoriques, pratiques et pédagogiques indispensables pour créer et gérer une entreprise et pour transmettre ses savoir-être et ses savoir-faire à la génération suivante.

Pour l'année académique 2021/22 le nombre de nouveaux candidats inscrits a connu une hausse notable se situant à 205. Au total 462 candidats se sont inscrits pour l'année académique 2021/2022 aux cours préparatoires du Brevet de Maîtrise. Actuellement, 30 Brevets de Maîtrise sont offerts dans une logique métier.

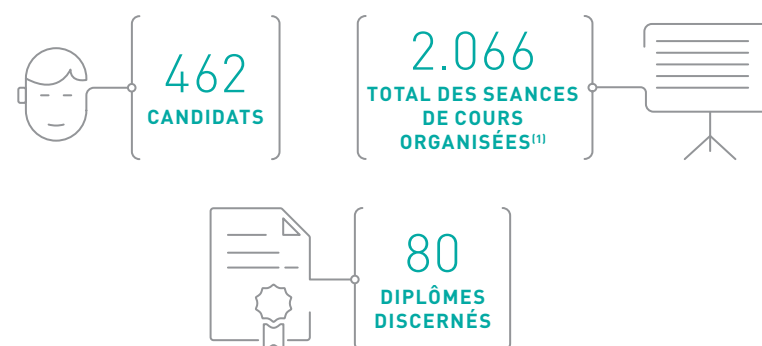
Par ailleurs, le processus de restructuration des Brevet de Maîtrise s'est poursuivi. Pour la rentrée 2021/2022 le Brevet de Maîtrise «Artisan dans le domaine de la Toiture» a été lancé.

Une quinzaine de nouveaux Brevets, conçus par domaines d'activités, seront ainsi offerts au terme du processus de réforme qui se poursuivra durant les prochaines années.

L'objectif ultime étant de renforcer la qualité et l'attractivité du Brevet de Maîtrise et de le positionner en tant que formation de référence pour futurs entrepreneurs du secteur de l'Artisanat.

Actuellement, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse s'est engagé dans un processus visant une réforme en profondeur du cadre légal du Brevet de Maîtrise. La Chambre des Métiers est étroitement associée aux réflexions et aux travaux en cours.

CHIFFRES-CLÉS DU BREVET DE MAÎTRISE



⁽¹⁾ Cours organisés par la Chambre des Métiers pour l'année académique 2021/2022 (cours techniques et de gestion)

LES PERSPECTIVES POUR LES JEUNES

LE « MODÈLE ARTISANAT »

Le traditionnel « Modèle Artisanat » se traduit par l'équation suivante : DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) – Brevet de Maîtrise - Création d'entreprise/ Formation d'apprentis. Par le biais de ce modèle, l'Artisanat a longtemps su et pu assurer sa propre relève, son développement et la pérennisation du secteur.

Aujourd'hui cependant, le traditionnel « Modèle Artisanat » ne peut plus répondre à lui seul au besoin sans cesse croissant de main-d'œuvre qualifiée. Il est donc devenu impératif de le désenclaver et de l'ouvrir progressivement à d'autres voies de formation et de qualification. Actuellement, il sert de cadre de référence permettant un accès structuré et coordonné dans le secteur également pour les personnes ayant opté à l'origine pour d'autres parcours scolaires et professionnels.

OUVERTURE VERS UN NIVEAU DE QUALIFICATION SUPÉRIEUR

Pour motiver les jeunes à s'engager dans la carrière Artisanat, il s'est avéré nécessaire d'ouvrir également des perspectives «vers le haut», c'est-à-dire des perspectives de développement personnel et de carrière professionnelle.

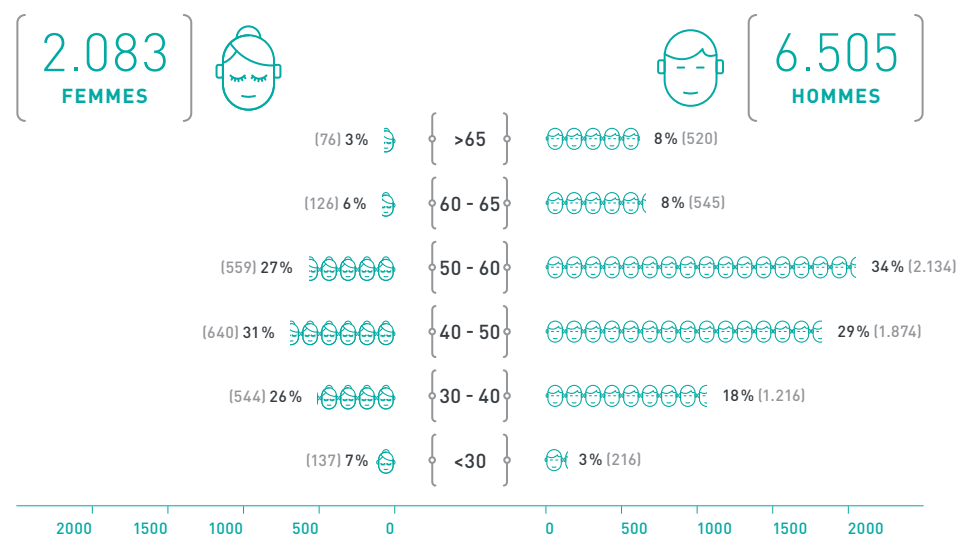
Ainsi, plusieurs brevets de technicien supérieur (BTS) ont été mis en place dans le courant des dernières années notamment dans les domaines du bois, de la construction et de la serrurerie. La Chambre des Métiers travaille à élargir cet éventail de formations supérieures par une offre «ad hoc» de formations de type BTS, Bachelor et Master dans le cadre de collaborations transfrontalières.

C'est dans ce contexte qu'un véritable modèle «en escalier» est en train d'être mis en place, comprenant les premiers éléments d'une offre de formation supérieure, ainsi que des passerelles systématiques permettant l'accès d'un niveau de qualification soit vers un niveau de qualification parallèle, soit vers un niveau de qualification supérieur.

Ce modèle s'inscrit à la fois dans le processus de l'apprentissage tout au long de la vie «Lifelong Learning» et dans le cadre luxembourgeois des qualifications (CLQ) (p.19).

TRANSMISSION D'ENTREPRISES : UN VECTEUR ASSURANT LA PÉRENNITÉ DE L'ARTISANAT

PYRAMIDE DES ÂGES DES GÉRANTS



En 2022, **près de 1.300 chefs d'entreprise ont passé le cap des 60 ans. Ces gérants sont susceptibles d'entamer la recherche d'un successeur et de préparer l'entreprise ainsi que les salariés concernés et le repreneur potentiel à la transmission/reprise de l'entreprise.**

Alors que près de 13.500 salariés seront potentiellement concernés dans un futur proche, cette régénération du tissu économique constitue un sujet essentiel pour l'Artisanat.

Ainsi, afin de mettre en contact les cédants et les repreneurs potentiels en toute discrétion, la Chambre des Métiers a mis en place une bourse d'entreprises.

À plus long terme, ce sont même 46% des chefs d'entreprises, ayant atteint un âge de 50 ans ou plus, qui seront susceptibles d'être confrontés à la question de la transmission d'entreprise. En 2022, ces entreprises occupent 48% de l'ensemble des salariés.

Une analyse historique du sexe des chefs d'entreprise (1980 - 2022) présente une évolution positive remarquable : alors qu'en 1980, seulement 6% des gérants étaient de sexe féminin, en 2022 la part des gérants féminins représente 24%.

La pyramide des âges des gérants révèle aussi que les femmes sont en moyenne plus jeunes que les hommes. Si les gérants masculins ont 50 ans en moyenne, les gérantes ont plus de 4 ans de moins.

Plus d'informations sous :
<https://services.cdm.lu/transmission>
<https://businessstransfer.lu/>

LES ENTREPRISES TRIPLÉMENT DE TAILLE APRÈS 5 ANS

	LORS DE LA CRÉATION	SITUATION APRÈS		
		1 AN	3 ANS	5 ANS
Taux d'entreprises actives ⁽¹⁾	100 %	93 %	79 %	68 %
Taille moyenne ⁽²⁾	1,5	2,5	4,0	5,1

⁽¹⁾ Entreprises créées en 2017, toujours en vie en 2018, 2020 et 2022.

⁽²⁾ Emploi moyen des entreprises créées en 2017, toujours en vie en 2018, 2020 et 2022

Le taux d'entreprises actives représente le pourcentage d'entreprises qui sont encore en activité 1, 3 ou 5 années après leur création. Pour les entreprises artisanales qui se sont constituées en 2017, il se situe à 68 % ; en d'autres termes, 276 des 406 entreprises créées en 2017 sont toujours actives en 2022. Au moment de la création, ces entreprises occupent en moyenne 1,5 personnes. Après 5 ans d'activité, la taille moyenne s'élève déjà à 5,1 personnes.

En général, **les entreprises artisanales s'avèrent être robustes. Une raison semble résider dans les exigences de qualification pour s'établir dans l'Artisanat.** Ainsi, le droit d'établissement requiert un certain niveau de qualification pour la création ou la reprise d'une entreprise artisanale. Cependant, une récente libéralisation de cette législation qui supprime l'interdiction d'exercer une activité artisanale à titre accessoire a abouti à une plus grande volatilité au niveau de la démographie des entreprises.

En 2017, le statut juridique de la SÀRL-S a été introduit. 21 des 406 entreprises créées lors de cette année revêtent ce statut juridique. Ce changement du droit des sociétés risque de bouleverser le taux de survie encore davantage comme ces entreprises s'avèrent moins robustes. **En effet, seulement 52% des SÀRL-S créées en 2017 sont toujours actives.**

Ce taux d'entreprises actives de 68% après 5 ans se situe au-dessus de la moyenne des années 2007-2016, s'établissant à 64%. Il semble que les crises successives n'ont pour le moment pas encore eu un impact majeur sur la pérennité des entreprises.

Il faut noter que certains indépendants débutant leur activité en tant qu'entreprise individuelle décident de créer ultérieurement une société lorsque le volume des affaires augmente, et ce afin de bénéficier des atouts d'une société de capitaux. Dans ce cas, la méthodologie retenue par la Chambre des Métiers considère l'entreprise individuelle et la société de capitaux comme une entité, la seconde prenant la relève de la première.

RÉORGANISATION DES ACTIVITÉS ARTISANALES EN CLUSTERS

AUTORISATION PAR ENTREPRISE	2010		2022	
	ENTREPRISES	EMPLOI	ENTREPRISES	EMPLOI
1	74 %	62 %	65 %	50 %
2	18 %	24 %	20 %	24 %
3	4 %	8 %	6 %	11 %
>3	3 %	6 %	9 %	15 %

Avec les réformes du droit d'établissement, il est à observer que **les entreprises artisanales couvrent une palette de plus en plus large d'activités pour répondre à la demande de la clientèle**, désireuse de réduire au minimum le nombre d'intervenants nécessaires pour l'exécution de travaux ou l'offre de services spécifiques. Avec les réformes du droit d'établissement, il est à observer que les entreprises artisanales couvrent une palette de plus en plus large d'activités pour répondre à la demande de la clientèle, désireuse de réduire au minimum le nombre d'intervenants nécessaires pour l'exécution de travaux ou la prestation de services spécifiques.

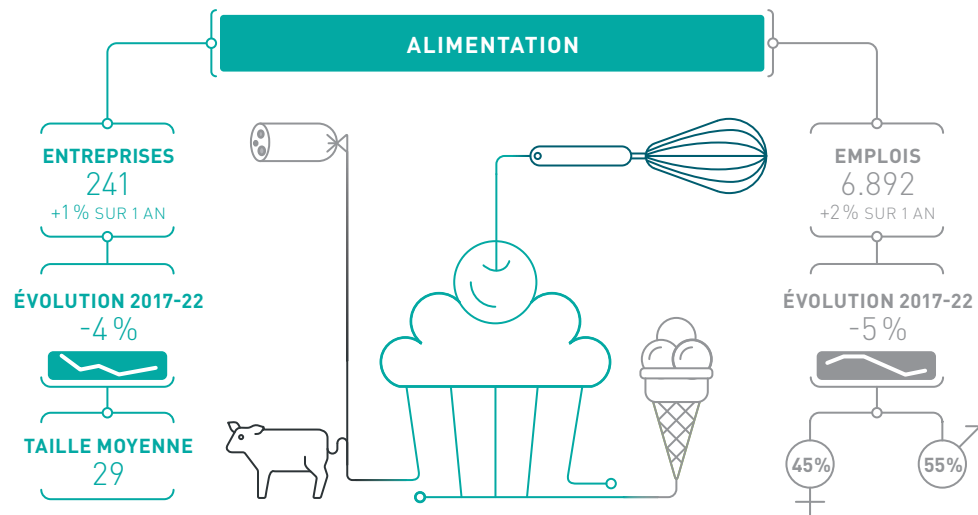
Par conséquent, en 2022, 35% des entreprises détiennent deux autorisations d'établissement ou plus. Représentant la moitié de l'emploi, ces entreprises sont, en moyenne, de taille plus importante que celles qui possèdent uniquement une autorisation.

En considérant cette tendance, la Chambre des Métiers a réagi pour adapter la méthode d'élaboration des statistiques de l'Artisanat de façon à prendre en compte le phénomène de la pluralité des autorisations détenues par une même entreprise :

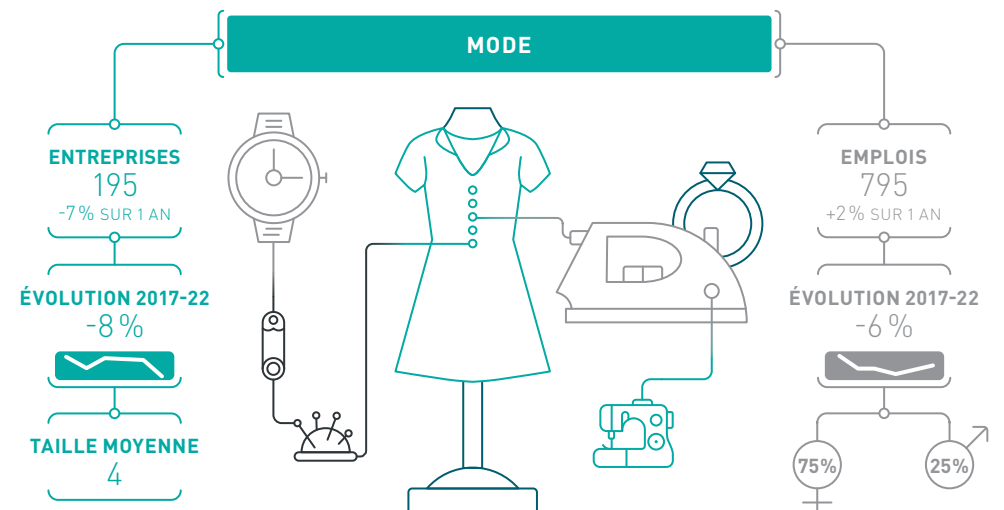
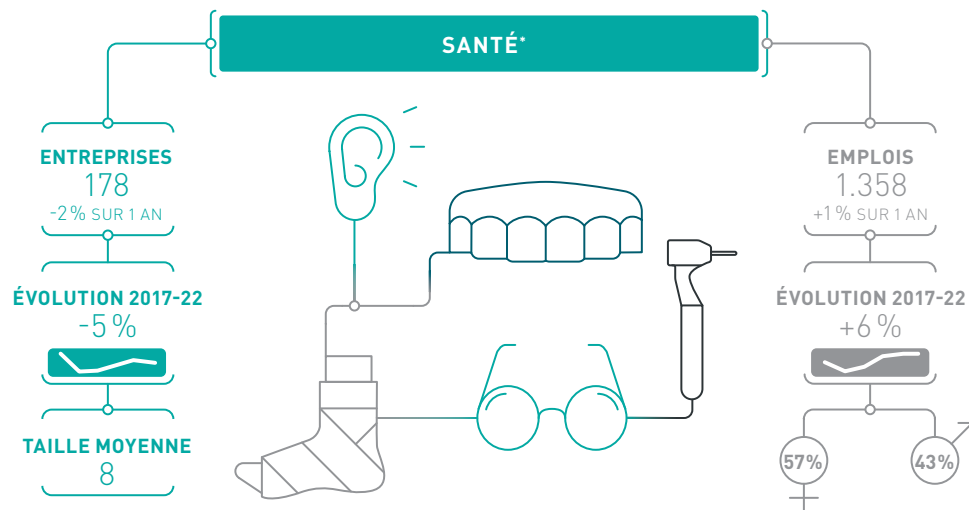
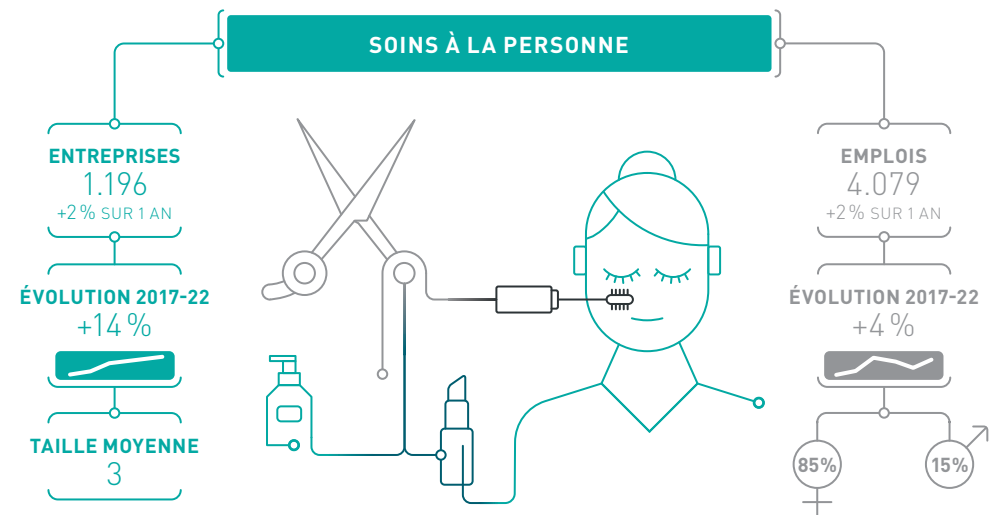
- en fonction de la connexité des autorisations, 16 clusters de l'Artisanat regroupant des autorisations apparentées ont été définis;
- en fonction des autorisations détenues par une entreprise, l'emploi est, le cas échéant, réparti sur plusieurs clusters.

LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT

Les clusters représentent une nouvelle méthode d'élaboration des statistiques de l'Artisanat qui a été développée en 2019 par la Chambre des Métiers. Plus d'informations sur ce concept et sur d'autres statistiques concernant l'Artisanat sont disponibles sur www.cdm.lu/artisanat/chiffres-et-statistiques

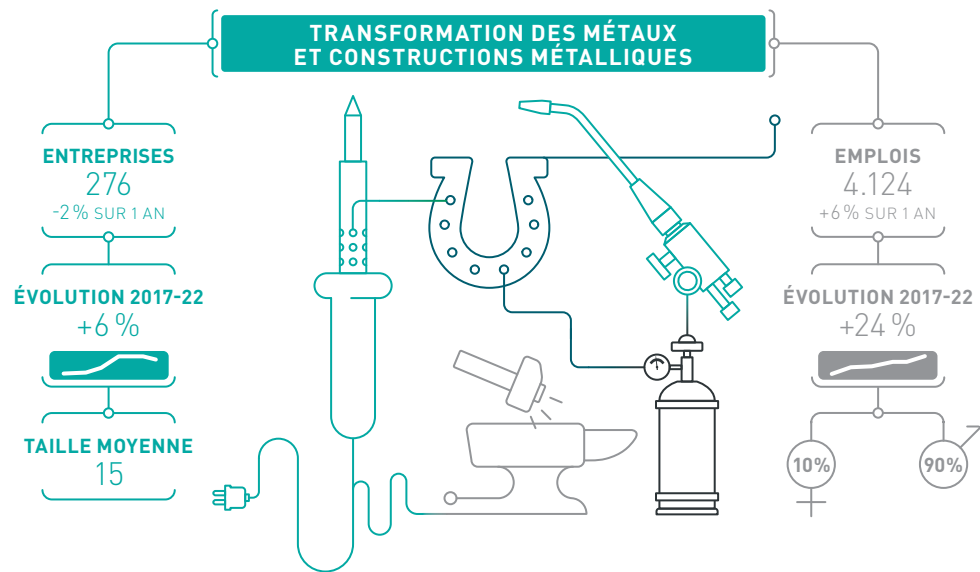


LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT

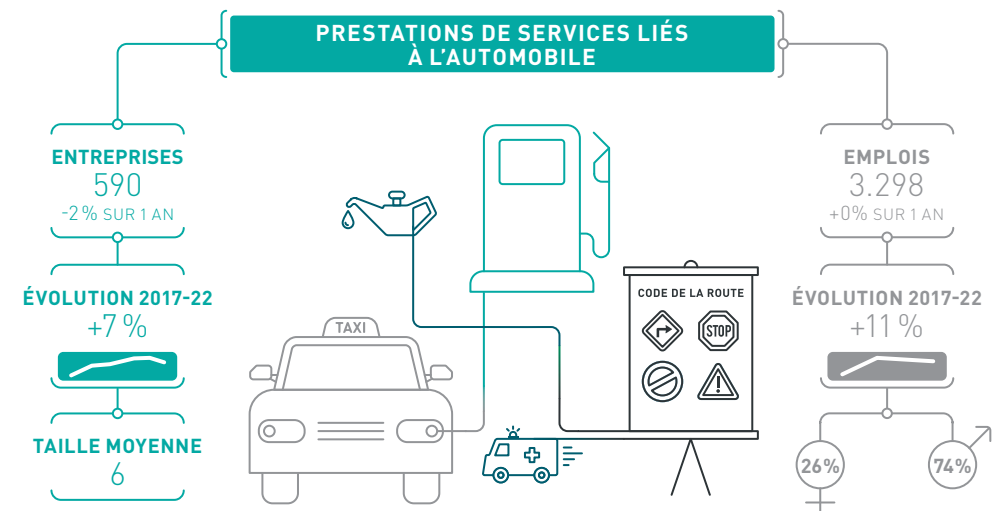
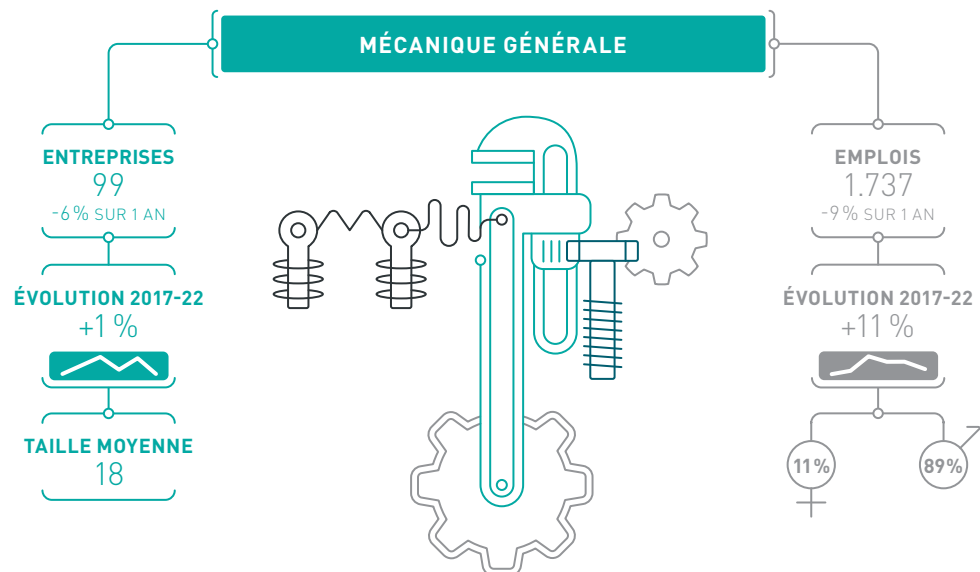
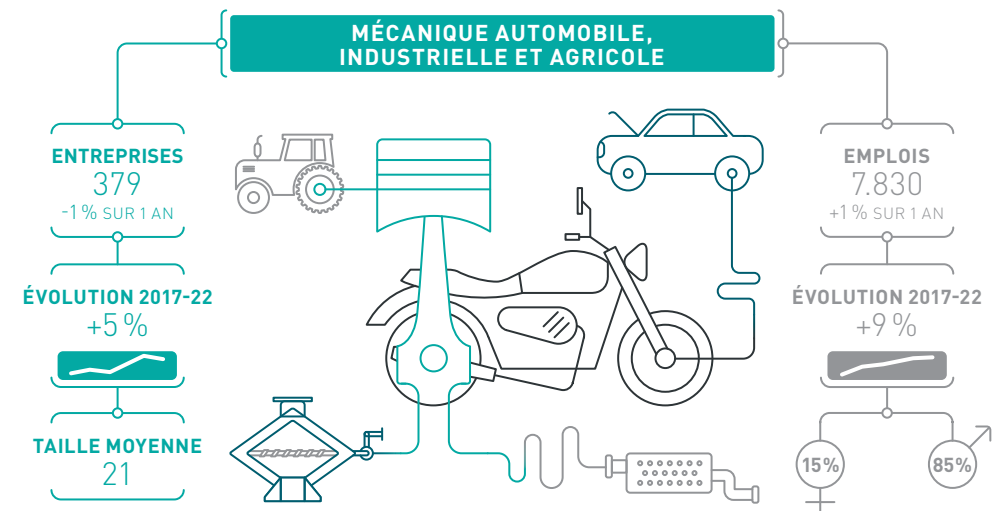


* Le métier de podologue ne figure plus parmi les activités artisanales. En faisant abstraction du métier de podologue, le nombre d'entreprises aurait augmenté de 4% et les salariés de 9% entre 2017 et 2022.

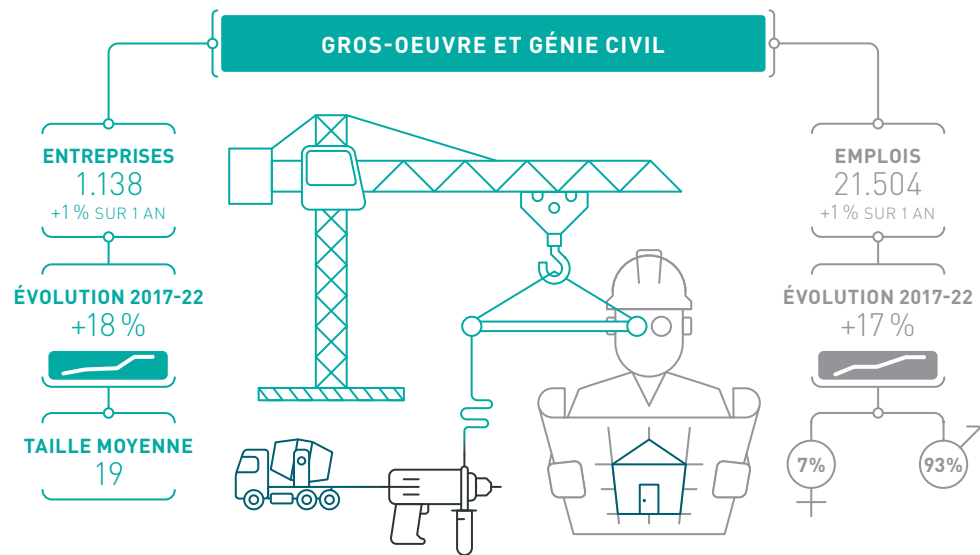
LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT



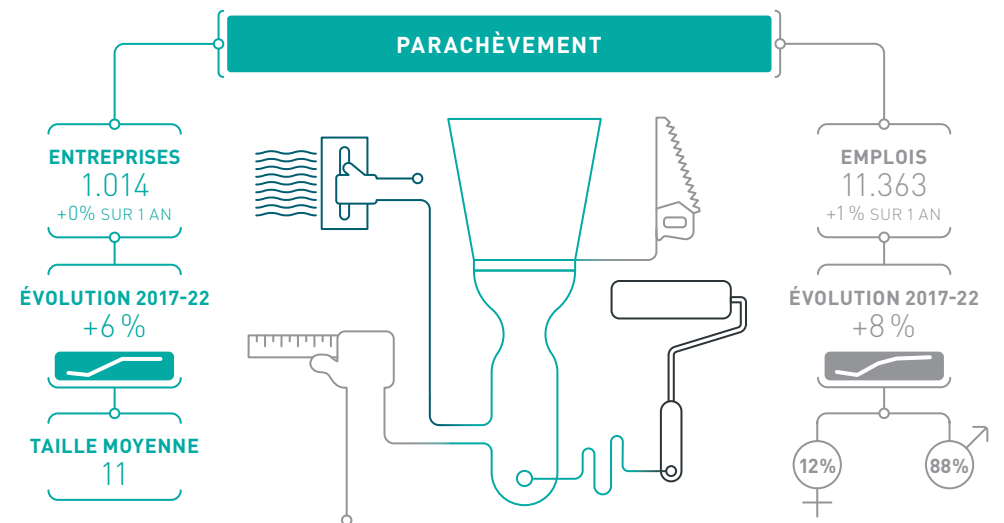
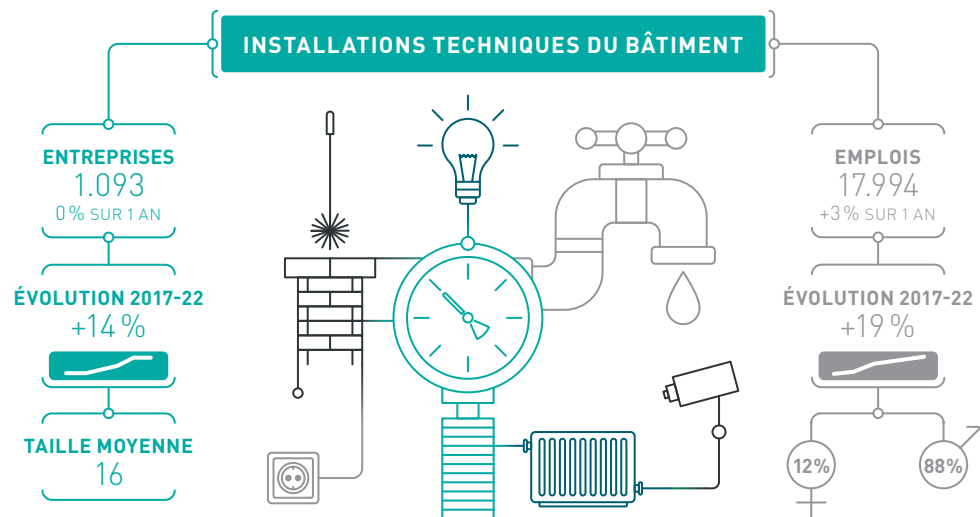
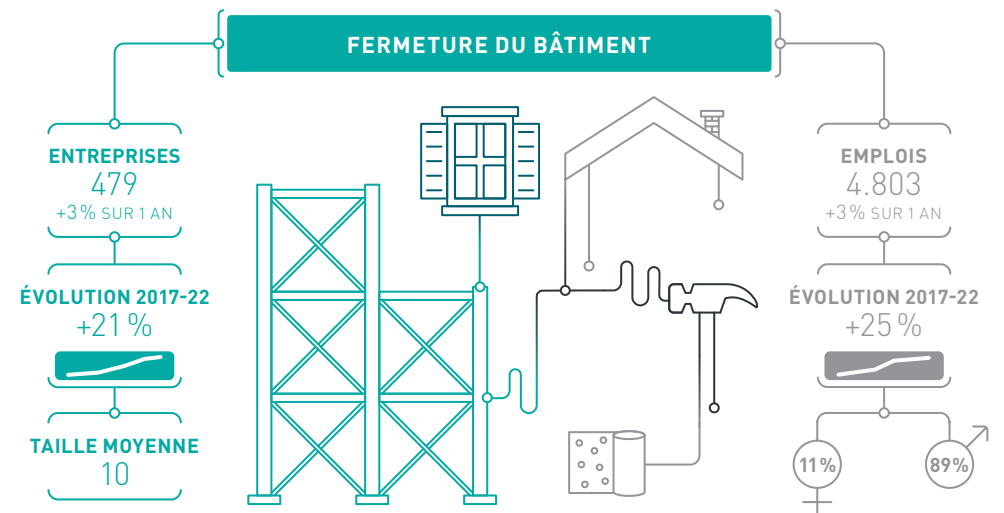
LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT



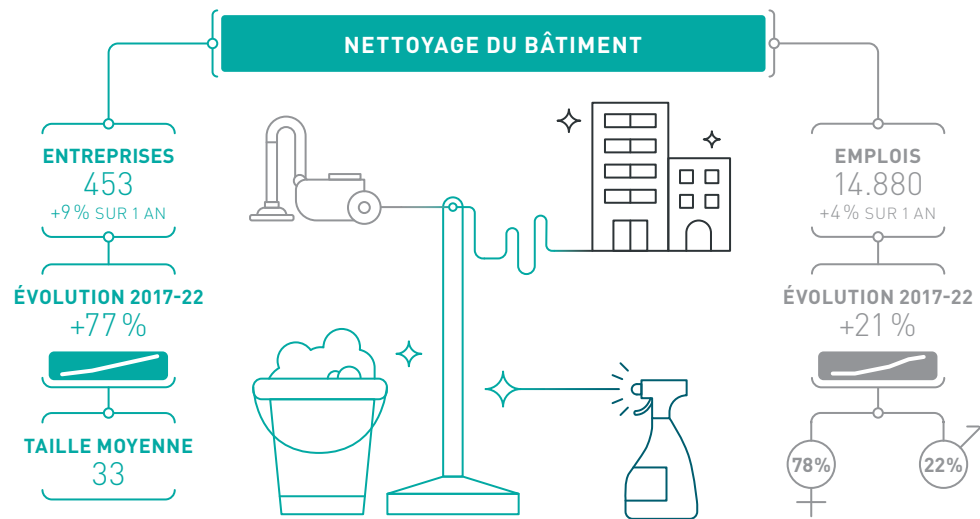
LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT



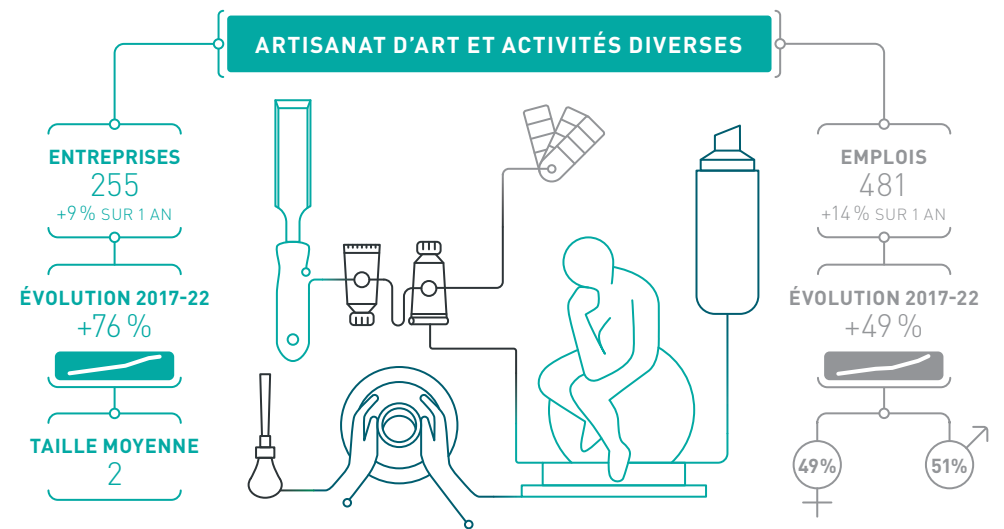
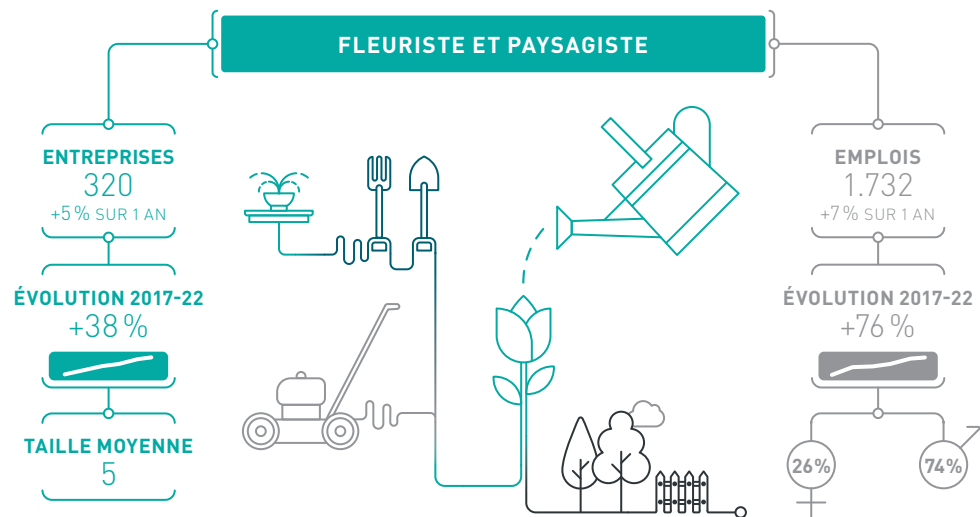
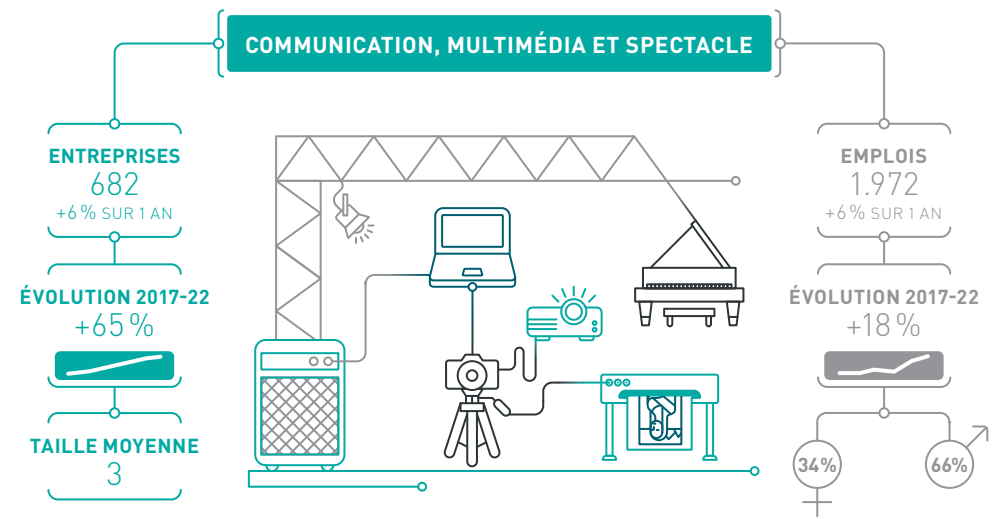
LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT



LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT



LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT



ANNEXE : LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT



ALIMENTATION

- Boulanger-pâtissier
- Boucher
- Traiteur
- Fabricant de glaces, de gaufres et de crêpes
- Meunier
- Chevillard-abatteur de bestiaux
- Fabricant de salaisons et de tripes



SANTÉ

- Opticien-optométriste
- Audio-prothésiste
- Prothésiste-dentaire
- Orthopédiste-cordonnier-bandagiste
- Podologue (jusqu'en 2017)
- Cordonnier réparateur
- Mécanicien de matériel médico-chirurgical



SOINS À LA PERSONNE

- Coiffeur
- Esthéticien
- Pédicure
- Manucure-maquilleur



MODE

- Styliste
- Retoucheur de vêtements
- Nettoyeur à sec-blanchisseur
- Horloger
- Bijoutier-orfèvre

ANNEXE : LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT



TRANSFORMATION DES MÉTAUX ET CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

- Forgeron
- Maréchal ferrant
- Galvaniseur
- Entrepreneur de traitement de surfaces métalliques
- Chaudronnier-constructeur de réservoirs et de pièces en tôle
- Entrepreneur de constructions métalliques
- Fabricant de panneaux de signalisation et de plaques d'immatriculation



MÉCANIQUE GÉNÉRALE

- Mécanicien en mécanique générale
- Armurier
- Bobineur
- Affûteur d'outils
- Constructeur de fours de production



MÉCANIQUE AUTOMOBILE, INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

- Mécanicien de machines et de matériels industriels et de la construction
- Mécatronicien d'autos et de motos
- Constructeur-réparateur de carrosseries
- Mécanicien de machines et de matériel agricoles et viticoles
- Constructeur-réparateur de bateaux
- Vulcanisateur
- Débosseleur-peintre de véhicules



PRESTATIONS DE SERVICES LIÉES À L'AUTOMOBILE

- Exploitant d'auto-école
- Expert en automobiles
- Loueur de taxis et de voitures de location
- Loueur d'ambulances
- Exploitant d'une station de services pour véhicules

ANNEXE : LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT



GROS-OEUVRE ET GÉNIE CIVIL

- Entrepreneur de construction et de génie civil
- Entrepreneur d'isolations thermiques, acoustiques et d'étanchéité
- Entrepreneur de terrassement, d'excavation, de canalisation, d'asphaltage, de bitumage-poseur de jointements, ferrailleur pour béton armé
- Entrepreneur de forage et d'ancrage
- Confectionneur de chapes



INSTALLATIONS TECHNIQUES DU BÂTIMENT

- Installateur chauffage-sanitaire-frigoriste
- Réparateur de machines domestiques, de jeux et d'automates
- Électricien
- Installateur d'ascenseurs, de monte-charges, d'escaliers mécaniques et de matériel de manutention
- Fumiste
- Installateur d'enseignes lumineuses
- Recycleur d'équipements électriques et électroniques
- Ramoneur-nettoyeur de toitures
- Installateur d'équipements électroniques
- Installateur de systèmes d'alarme et de sécurité



FERMETURE DU BÂTIMENT

- Charpentier-couvreur-ferblantier
- Installateur de mesures de sécurité en altitude
- Monteur d'échafaudages
- Poseur-monteur de fenêtres, de portes et de meubles préfabriqués
- Poseur de systèmes de protection solaire
- Vitrier-miroitier
- Fabricant-poseur de volets et de jalousies



PARACHÈVEMENT

- Carreleur-marbrier-tailleur de pierres
- Menuisier-ébéniste
- Peintre-plafonneur-façadier
- Poseur, monteur et restaurateur d'éléments préfabriqués et de parquets
- Constructeur-poseur de cheminées et de poêles en faïences
- Décorateur d'intérieur



NETTOYAGE DU BÂTIMENT

- Nettoyeur de bâtiments et de monuments

ANNEXE : LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT



FLEURISTE ET PAYSAGISTE

- Entrepreneur paysagiste
- Fleuriste



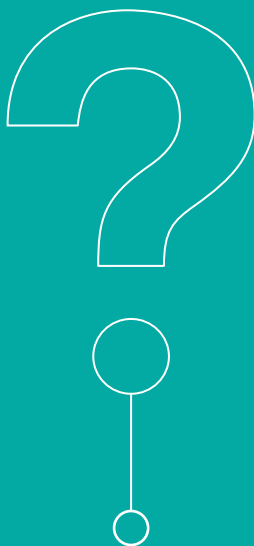
COMMUNICATION, MULTIMÉDIA ET SPECTACLE

- Imprimeur-sérigraphe
- Exploitant d'un atelier graphique
- Photographe
- Fabricant-réparateur d'instruments de musique
- Accordeur d'instruments de musique
- Opérateur de lumière et d'éclairage
- Réalisateur de décors de théâtre, de cinéma et de télévision
- Maquettiste
- Relieur
- Cartonier
- Opérateur de son



ARTISANAT D'ART ET ACTIVITÉS DIVERSES

- Entrepreneur de pompes funèbres
- Activités artisanales travaillant le bois
 - Peintre laqueur sur bois; Encadreur; Sculpteur-tourneur sur bois
- Activités artisanales travaillant le métal
 - Graveur; Repousseur sur métaux; Étameur; Fondateur d'art; Fabricant d'articles de fausse-bijouterie; Ferronnier d'art; Activités artisanales d'art diverses travaillant le métal
- Activités artisanales travaillant les minéraux
 - Souffleur de verre; Tailleur-graveur sur verre et cristal; Potier-céramiste; Émailleur; Vitrier d'art; Sculpteur de pierres; Mosaïste; Activités artisanales d'art diverses travaillant les minéraux
- Activités artisanales travaillant les fibres
 - Tisserand; Lissier; Brodeur; Tricoteur; Activités artisanales d'art diverses travaillant les fibres
- Activités artisanales travaillant les matériaux divers
 - Fabricant de jouets et d'objets de souvenirs; Constructeur de cadrans solaires; Cirier; Rempailleur-vannier; Fabricant de fleurs artificielles; Fabricant d'ornements d'église; Relieur d'art



**RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS
CHIFFRÉES DE L'ARTISANAT SUR**

www.cdm.lu/artisanat/chiffres-et-statistiques

cdm.lu
handwierk.lu
services.cdm.lu
formations.cdm.lu

2, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg-Kirchberg
B.P. 1604 · L-1016 Luxembourg
T : [+352] 42 67 67-1 · F : [+352] 42 67 87
E : economie@cdm.lu

**MAKE
SHAPE
CREATE**
#MakersOfLuxembourg

M **CHAMBRE
DES MÉTIERS**
LUXEMBOURG